



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Ministère de la culture,
des sports et du Tourisme
République de Corée



Seconde conférence mondiale
sur l'éducation artistique
Séoul 2010

Seconde Conférence mondiale sur l'éducation artistique

L'Agenda de Séoul : objectifs pour le développement de l'éducation artistique

« L'Agenda de Séoul : objectifs pour le développement de l'éducation artistique » est l'un des documents principaux résultant de la seconde Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique qui s'est tenue à Séoul (République de Corée) du 25 au 28 mai 2010. Convoquée à l'initiative de l'UNESCO, en étroite collaboration avec le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée, la Conférence a réuni plus de 650 représentants officiels et experts en éducation artistique de 95 pays. Le programme incluait une table ronde ministérielle, de grandes interventions, des discussions sous forme de panels, des ateliers en parallèle, des réunions régionales par groupes, une rencontre avec les organisations non gouvernementales et les fondations, ainsi qu'une session spéciale sur l'éducation artistique et le rapprochement des cultures.

La préparation de l'Agenda de Séoul avait commencé un an avant la Conférence par la réunion d'un Comité consultatif international (CCI), en juillet 2009, au Siège de l'UNESCO. Elle a trouvé son apogée durant la session de clôture de la Conférence.

Comme suite à leur première rencontre, les membres du CCI avaient poursuivi leurs échanges afin de parfaire la définition des objectifs. Une version amendée du projet d'Agenda, prenant en compte les commentaires et propositions émis par les membres du CCI avait ensuite été élaborée lors d'une réunion de ce Comité tenue immédiatement avant la Conférence afin d'être distribuée aux participants à celle-ci. Le Rapporteur général a suivi les présentations et les débats et pu ainsi produire une version reflétant les priorités et les opinions exprimées durant la Conférence. Des révisions éditoriales ont finalement été introduites par le Rapporteur général à la lumière des réactions des participants à la lecture du texte à la séance de clôture.

Préambule

« L'Agenda de Séoul : objectifs pour le développement de l'éducation artistique » reflète la conviction des membres du Comité consultatif international et des experts qui ont participé à la Conférence sur l'importance du rôle que doit jouer l'éducation artistique dans la transformation des systèmes éducatifs en vue de satisfaire les besoins des apprenants dans un monde en mouvement constant, un monde caractérisé, d'une part, par de remarquables progrès technologiques et, d'autre part, par des injustices sociales et culturelles non surmontées. Les questions qui préoccupaient le CCI incluaient, sans s'y limiter, des discussions sur la paix, la diversité culturelle et la compréhension interculturelle, aussi bien que, dans le contexte d'économies postindustrielles, la nécessité d'une main d'œuvre créative ayant une grande capacité d'adaptation. Le CCI et les participants à la Conférence ont également considéré que l'éducation artistique pouvait apporter une contribution directe à la solution de défis sociaux et culturels du monde contemporain. Pour ce faire, il a été considéré extrêmement important de concevoir et d'exécuter des programmes de haut niveau. L'Agenda de Séoul considère ces trois dimensions comme principes de base.

En tant qu'aboutissement de la seconde Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique, l'Agenda de Séoul s'appuie sur la Feuille de route de l'UNESCO pour l'éducation artistique qui constituait un des résultats principaux de la première Conférence mondiale tenue à Lisbonne (Portugal) en 2006. La Feuille de route avait déjà établi un cadre théorique et pratique pour guider le développement qualitatif de l'éducation artistique. Un objectif majeur de la Conférence de Séoul était de réévaluer cette Feuille de route et d'approfondir sa mise en œuvre. L'Agenda de Séoul servira de plan d'action concret qui intégrera les fondements de la Feuille de route dans une structure composée de trois grands objectifs, chacun d'eux s'accompagnant d'un certain nombre de stratégies pratiques et d'actions spécifiques.

L'Agenda de Séoul appelle l'attention des Etats membres de l'UNESCO, de la société civile, des organisations et communautés professionnelles, sur la nécessité de reconnaître ces objectifs, d'appliquer les stratégies proposées et de mettre en œuvre les actions dans un effort concerté pour parvenir à une éducation artistique de grande qualité qui renouvelle les systèmes éducatifs de manière positive, permette de répondre à des enjeux sociaux et culturels déterminants et, en définitive, profite aux enfants, aux jeunes et aux apprenants de tous âges.

Objectifs pour le développement de l'éducation artistique

OBJECTIF 1 : S'assurer que l'éducation artistique soit accessible en tant que composante fondamentale et durable du renouveau qualitatif de l'éducation

Stratégies

- 1.a Confirmer l'éducation artistique en tant que fondement du développement équilibré des enfants, des jeunes et des apprenants de tous âges, sur le plan créatif, cognitif, émotionnel, esthétique et social**

Actions

1.a (i) Adopter des politiques et déployer les ressources adéquates pour permettre un accès durable à :

- des études approfondies dans tous les domaines artistiques aux élèves de tous les niveaux scolaires dans le cadre d'un enseignement élargi et holistique ;
- des expériences extrascolaires dans tous les domaines artistiques pour une diversité d'apprenants dans les communautés ;
- des expériences artistiques interdisciplinaires incluant les formes numériques et autres formes artistiques émergentes aussi bien à l'école qu'en milieu extrascolaire.

1.a (ii) Améliorer la synergie entre les différents aspects du développement (créatif, cognitif, émotionnel, esthétique et social).

1.a (iii) Etablir des systèmes d'évaluation de haute qualité pour veiller au développement équilibré des apprenants.

1.b Favoriser l'amélioration des systèmes et structures éducatifs par le biais de l'éducation artistique

Actions

1.b (i) Utiliser l'éducation artistique comme méthode d'enseignement en introduisant les dimensions artistique et culturelle dans les autres disciplines universitaires.

1.b (ii) Favoriser une culture de la créativité chez les enseignants et dans l'administration scolaire.

1.b (iii) Utiliser l'éducation artistique pour introduire dans les programmes des pédagogies novatrices et des approches créatives qui motivent une variété d'apprenants.

1.c Elaborer des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie et intergénérationnelles dans le domaine de l'éducation artistique et à travers celui-ci

Actions

1.c (i) S'assurer que les apprenants de tous les milieux sociaux aient accès tout au long de leur vie à l'éducation artistique, dans divers contextes tant communautaires qu'institutionnels.

1.c (ii) Garantir que les groupes d'apprenants, quel que soit l'âge de leurs membres, aient la possibilité de bénéficier de l'éducation artistique.

1.c (iii) Faciliter l'apprentissage intergénérationnel afin de sauvegarder la connaissance des arts traditionnels et encourager la compréhension entre les générations.

1.d Renforcer les capacités de leadership, de promotion et de développement des politiques dans le domaine de l'éducation artistique

Actions

1.d (i) Renforcer les capacités des praticiens et chercheurs pour la réforme de la politique de l'éducation artistique afin d'inclure la participation des populations marginalisées et des groupes défavorisés, y compris à l'élaboration des programmes.

1.d (ii) Améliorer la communication sur l'éducation artistique et sa promotion en renforçant les relations avec les médias, en élaborant un langage approprié et en utilisant les technologies de l'information, ainsi que les systèmes de réseaux virtuels afin de relier les initiatives nationales et régionales existantes.

1.d (iii) Démontrer l'impact de l'éducation artistique sur la personne et la société afin de susciter la prise de conscience par le public de la valeur de l'éducation artistique et encourager le soutien des secteurs public et privé.

OBJECTIF 2: S'assurer que la conception et la transmission des activités et des programmes liés à l'éducation artistique soient d'une grande qualité

Stratégies

2.a S'accorder sur des normes élevées pour l'éducation artistique qui correspondent aux besoins locaux, à l'infrastructure et aux contextes culturels

Actions

2.a (i) Etablir des normes élevées pour la diffusion des programmes d'éducation artistique à l'école et dans la communauté.

2.a (ii) Instituer des qualifications formellement reconnues pour les enseignants et les facilitateurs communautaires en matière d'éducation artistique.

2.a (iii) Fournir les installations et ressources nécessaires et appropriées pour l'éducation artistique.

2.b S'assurer que les enseignants, les artistes et les communautés disposent de formations durables

Actions

2.b (i) Donner aux enseignants (matières générales et arts) et aux artistes œuvrant dans le domaine de l'éducation artistique d'acquérir les outils et connaissances nécessaires par le biais de mécanismes d'apprentissage professionnel durables.

2.b (ii) Intégrer des principes et pratiques artistiques dans la formation initiale des enseignants et dans les différentes étapes de la formation continue des enseignants en activité.

2.b (iii) S'assurer de la mise en œuvre de la formation en éducation artistique par le développement de procédures de contrôle de qualité telles que la supervision et le mentorat.

2.c Stimuler les échanges entre chercheurs et praticiens en éducation artistique

Actions

2.c (i) Soutenir la théorie et la recherche en éducation artistique et établir les liens entre théorie, recherche et pratique.

2.c (ii) Encourager la coopération pour le développement de la recherche en matière d'éducation artistique et diffuser cette recherche ainsi que les pratiques exemplaires dans ce domaine par l'intermédiaire de structures internationales existantes telles que les centres de recherche et les observatoires.

2.c (iii) Regrouper les données de qualité sur l'impact de l'éducation artistique et en assurer une diffusion équitable.

2.d Faciliter la collaboration entre les éducateurs et les artistes dans les programmes scolaires et en dehors de l'école

Actions

2.d (i) Inciter les écoles à initier des partenariats entre artistes et enseignants pour l'exécution des programmes.

2.d (ii) Encourager les organisations communautaires à coopérer avec les enseignants afin de proposer des programmes d'éducation artistique dans différents milieux d'apprentissage.

2.d (iii) Elaborer des projets culturels dans différents milieux d'apprentissage et impliquer les parents, les membres de la famille et de la communauté de manière active.

2.e Initier des partenariats en éducation artistique entre différents acteurs et secteurs

Actions

2.e (i) Etablir des partenariats au sein et en dehors des gouvernements afin de renforcer le rôle de l'éducation artistique dans la société, spécialement à travers les secteurs éducatifs, culturels, sociaux, de la santé, de l'industrie et de la communication.

2.e (ii) Coordonner les efforts des gouvernements, des organisations de la société civile, des institutions d'enseignement supérieur et des associations professionnelles afin de renforcer les principes, politiques et pratiques de l'éducation artistique.

2.e (iii) Inciter des organismes du secteur privé, y compris les fondations et les organisations philanthropiques, à devenir partenaires du développement des programmes d'éducation artistique.

OBJECTIF 3 : Appliquer les principes et pratiques de l'éducation artistique pour contribuer à relever les défis sociaux et culturels du monde contemporain

Stratégies

3.a Utiliser l'éducation artistique pour accroître la capacité créatrice et novatrice de la société

Actions

3.a (i) Etendre les programmes d'éducation artistique à toutes les écoles et les communautés afin de favoriser la capacité créative et novatrice des personnes et former une nouvelle génération de citoyens créatifs.

3.a (ii) Se servir de l'éducation artistique pour promouvoir des pratiques créatives et novatrices en faveur du développement global des sociétés dans les domaines social, culturel et économique.

3.a (iii) Employer les technologies innovatrices émergentes en matière de communication comme source de pensée critique et créative.

3.b Reconnaître et développer les dimensions socioculturelles du bien-être social et culturel de l'éducation artistique

Actions

3.b (i) Encourager la reconnaissance des dimensions du bien-être social et culturel de l'éducation artistique, y compris :

- la valeur de toute la gamme des expériences dans le domaine des arts traditionnels et contemporains ;
- la dimension thérapeutique de l'éducation artistique et son influence sur la santé ;
- le potentiel de l'éducation artistique à développer et préserver l'identité et le patrimoine et, également, à promouvoir la diversité et le dialogue interculturel ;
- le rôle de l'éducation artistique pour la reconstruction dans les situations de post-conflit et post-désastre.

3.b (ii) Introduire la connaissance du bien-être social et culturel dans les programmes de formation des professionnels en éducation artistique.

3.b (iii) Faire appel à l'éducation artistique comme élément de motivation pour renforcer l'engagement des apprenants et réduire le décrochage scolaire.

3.c Soutenir et renforcer le rôle de l'éducation artistique dans la promotion de la responsabilité sociale, de la cohésion sociale, de la diversité culturelle et du dialogue interculturel

Actions

3.c (i) Donner la priorité à la connaissance du contexte spécifique des apprenants et encourager les pratiques éducatives adaptées à la situation locale, y compris pour les minorités et les migrants.

3.c (ii) Encourager et renforcer la connaissance et la compréhension des diverses expressions culturelles et artistiques.

3.c (iii) Introduire des compétences, de la pédagogie, de l'équipement et du matériel didactique relatifs au dialogue interculturel dans les programmes de formation en éducation artistique.

3.d Favoriser la capacité à relever les grands défis mondiaux, de la paix au développement durable, par l'éducation artistique

Actions

3.d (i) Centrer les activités relevant de l'éducation artistique autour d'un éventail de sujets sociétaux et culturels contemporains, tels que l'environnement, les mouvements migratoires, le développement durable.

3.d (ii) Développer la dimension multiculturelle dans la pratique de l'éducation artistique et accroître la mobilité interculturelle des étudiants et des enseignants afin de favoriser une citoyenneté internationale.

3.d (iii) Employer la pratique de l'éducation artistique pour encourager la démocratie et la paix au sein des communautés et soutenir la reconstruction des sociétés en situation de post-conflit.